

## Séance du 27 juin 2016

### **Modification du règlement « Pêche »**

Le montant des amendes administratives a été adapté au Règlement général de police administrative (RGPA).

Par la voix de Gaëtan THIBAUT, le groupe PS s'est opposé à cette augmentation des montants.

Le Bourgmestre Pierre HUART s'est montré surpris, le Code de la Citoyenneté ayant été adopté à l'unanimité par les édiles en 2015 ; il s'agissait ici simplement de mettre le règlement 'Pêche' en conformité avec ce qui avait déjà été approuvé.

### **Contrats de gestion « Tourisme »**

Les contrats de gestion concernant l'Office du Tourisme (OTN) et la Maison du Tourisme du Roman Païs (MTRP) ont été soumis aux élus.

L'Echevin Pascal RIGOT (Ecolo) a expliqué que le décret relatif aux organismes touristiques n'énumérant pas des missions de manière précise, des problèmes pratiques touchent les deux organismes depuis trop longtemps. Aujourd'hui, les Autorités ont tranché : l'OTN s'occupe des animations touristiques et la MTRP du développement touristique, de l'ingénierie et de la promotion.

André FLAHAUT (PS) a souligné que ces mesures sont temporaires, le changement de la législation régionale étant annoncé. Le groupe PS s'est abstenu.

### **Bâtiment des Récollets**

La Présidente du CPAS en charge du Patrimoine Colette DELMOTTE (LB) a présenté les particularités du site tant bâti que non bâti et le cheminement qui a conduit au choix de sa mise en vente selon une procédure de vente de gré à gré avec publicité en s'appuyant sur l'avis de légalité du Directeur financier communal.

André FLAHAUT a exposé que les tentatives précédentes sont restées infructueuses car les contraintes étaient trop importantes pour les acheteurs. Mais ces contraintes étaient des garanties que le site connaisse une destination honorable. C'est pourquoi le groupe PS compte introduire un recours pour induire la vente du lieu à une structure publique.

Valérie DE BUE (LB) s'est interrogée sur la base légale de cette démarche, le Conseiller est resté très évasif dans sa réponse.

Le Bourgmestre Pierre HUART a souligné que :

- la volonté de la majorité est, avant tout, de se conformer à la Loi.
- la superficie du bien en vente avait été réduite afin de préserver l'espace vert du côté du bd Charles VANPEE, ce qui justifie en partie la diminution importante du prix.
- la vente n'est pas conditionnée à l'obtention d'un permis d'urbanisme.
- l'autorité compétente pour la délivrance d'un permis est la Région wallonne.

Le point a été adopté 'majorité' contre 'opposition'.

### **Reconnaissance du Centre culturel**

Les élus ont approuvé à l'unanimité le projet de demande de reconnaissance du Centre culturel par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Introduit en 2010, ce dossier fit l'objet d'un moratoire dans l'attente d'un nouveau décret. Le dossier a dû être adapté aux nouvelles prescriptions pour être ensuite réintroduit. Comme l'a souligné l'Echevine Evelyne VANPEE (cdH), c'est une étape très importante pour le Centre culturel.

### **Projet éolien : « RIP »**

André FLAHAUT a décrit l'organisation de réunions d'information préalable (à Nivelles et à Genappe) dans le cadre du projet éolien développé par un promoteur privé, en soulignant le manque de précisions des informations données.

L'Echevin Pascal RIGOT a opiné, ayant aussi constaté que les explications étaient différentes d'une réunion à l'autre. Le Collège devra prendre position à court terme, étant entendu que le panel des personnes et institutions à consulter devra être étendu.

### **Arrêt de bus sur la Grand-Place**

La Conseillère Anne-Françoise JEANSON (PS) a proposé qu'une déviation des bus TEC puisse être mise en place pour une remise en service de l'arrêt de la Grand-Place, supprimé temporairement suite aux travaux de la rue de Saintes.

L'Echevine en titre Valérie DE BUE a expliqué que l'option a été examinée par les TEC mais s'est avérée irréalisable, le temps de parcours total des lignes concernées devant être maintenu.